

Objectif atteint pour le CETIAT en 2022

Le Centre Technique des Industries Aérauliques et Thermiques – basé à Villeurbanne dans le Rhône (69) - a rempli ses objectifs annoncés pour 2022, malgré un contexte économique contraint, en réalisant un chiffre d'affaires de 14,1 M€, en hausse de 3 % par rapport à 2021.

Le CETIAT, dont la gouvernance a été renouvelée en 2022, a su réaffirmer son rôle d'acteur référent auprès des industriels confrontés à la mutation de leur activité : accélération de la transition énergétique, envolée des prix des matières premières, évolution des réglementations. 2023 sera une année structurante pour le centre technique avec l'élaboration du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance (2024-2027), cosigné avec les pouvoirs publics et le syndicat professionnel UNICLIMA, et la mise en œuvre d'actions lui permettant de relever les défis de la transition écologique et d'assurer son développement.

Un bilan conforme aux objectifs annoncés

L'année 2022 a été celle de la confirmation pour le CETIAT qui atteint un résultat conforme à ses attentes avec un **chiffre d'affaires de 14,1 M€** en hausse de 3%. Une performance satisfaisante au regard des différents événements vécus par la filière (crise énergétique, guerre en Ukraine, inflation, contraintes d'approvisionnement).

L'autre aspect financier positif de cette année 2022 résulte de la collecte de la Taxe Fiscale Affectée à **5,1 M€** soit une hausse de 9,4% par rapport à 2021. Un niveau jamais atteint qui traduit la dynamique du secteur de l'aéraulique et de la thermique et qui a conduit le CETIAT à développer ses activités pour la profession. Le chiffre d'affaires des actions collectives est ainsi passé de 4,2 M€ en 2021 à 4,6 M€ en 2022.

« Nous avons connu une année contrastée avec des activités aux évolutions très différentes. Après un bon premier semestre, toujours marqué par la forte reprise économique post-COVID, le second semestre a connu un ralentissement de l'activité pour finir l'année à l'objectif fixé. Nous pouvons nous réjouir de la forte croissance de la formation, qui marque un véritable engagement des acteurs vers la transition énergétique » **Pierre Claudel, Directeur général du CETIAT.**

Un investissement en hausse

L'investissement a été amplifié cette année, passant d'une prévision de 800 000 € en 2021 à près de **900 000 €** réalisés. Un différentiel expliqué par l'opération de **rachat de l'activité thermique domestique du Centre Technique des Industries de la Fonderie (CTIF)**.

Le CETIAT a d'ailleurs axé ses investissements 2022 sur 3 volets :

- Deux nouveaux bancs d'étalonnages innovants en hygrométrie et thermométrie
- Des actions pour réduire la consommation d'énergie de ses activités. Les résultats ont été probants avec une **réduction de 40%** de la consommation électrique.

Un engagement en R&D d'**1 M € sur 5 ans** pour explorer la combustion de l'hydrogène avec notamment le démarrage de deux thèses en partenariat avec le CETHIL et le CORIA.

La formation en croissance

Organisme de formation reconnu avec plus d'une centaine de modules proposés chaque année, le CETIAT a fortement développé cette activité avec **une augmentation de 22%** en réponse aux demandes des acteurs de la filière pour **un CA de 642 000 € HT**. Un succès qui s'explique notamment par les engagements vers la transition énergétique et les besoins **en formation des installateurs** pour les produits utilisant des énergies renouvelables (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, biomasse...). En parallèle, les techniciens/ingénieurs de l'industrie ont également été plus demandeurs de formations, notamment en intra-entreprises.

2023 semble se profiler sur cette même tendance avec l'amplification des besoins de la filière face à cette mutation énergétique.

L'activité d'**études** s'élève à **3,1 M€ pour 2022**. Un résultat en retrait par rapport à 2021. En raison des difficultés d'approvisionnement en composants, les équipes R&D des industriels du secteur Chauffage-Ventilation- Climatisation ont été massivement mobilisées pour trouver en urgence des solutions alternatives au détriment des études de développement de nouveaux produits.

La **métrologie**, levier de performance pour la compétitivité des entreprises (produire mieux à chaque étape, optimiser la R&D...), a poursuivi sa croissance avec une activité 2022 qui s'élève à **3,6 M€**.

En complément, l'année 2022 a également vu les **activités d'essais** en légère croissance pour le CETIAT avec **2,2 M€** réalisés.

Une nouvelle gouvernance

L'un des faits importants de cette année 2022 aura été le changement de gouvernance au sein du CETIAT avec deux nouvelles nominations à la présidence et à la direction générale :

- **Yves Fanton d'Andon** a été élu président du CETIAT le 13 octobre 2022 à l'issue du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans, succédant ainsi à Claude Freyd qui était en poste depuis octobre 2020.
- **Pierre Claudel**, à la direction générale du CETIAT, le 1^{er} avril, à la suite du départ à la retraite de Bernard Brandon qui occupait cette fonction depuis 2009.

*« 2022 aura été une année compliquée pour tout un chacun avec énormément d'imprévus (guerre en Ukraine, crise énergétique...). Cela a nécessité de fortes capacités d'adaptation des acteurs pour suppléer aux difficultés d'approvisionnement, trouver de nouveaux fournisseurs, économiser de l'énergie. La profession s'est engagée dans la transition énergétique et environnementale qui nécessite de nouveaux développements, d'accélérer sur la thermodynamique et l'électrification des usages. L'industrie de la thermique et de l'aérodynamique investit beaucoup, comme elle l'a fait sur 2022, et continuera à s'engager dans la transition énergétique et la réduction de ses émissions de CO2. » **Yves Fanton D'Andon, Président du CETIAT.***

En 2023, le CETIAT vise une hausse de son CA et engage de nombreux projets

Le CETIAT prévoit un chiffre d'affaires 2023 en hausse avec une prévision de **15,15 M€**, répartis entre les actions collectives (4,9 M€) et les prestations (10,250 M€).

Une tendance à prendre avec prudence eu égard au contexte international qui est toujours incertain. Si la chaîne d'approvisionnement connaît un rebond, l'économie générale est toujours instable avec l'inflation et le marché de la construction en repli dans le neuf. Le cadre réglementaire européen est également en cours de révision pour les fluides utilisés dans les pompes à chaleur et la performance énergétique des appareils de chauffage et de production d'eau chaude, ce qui laisse la profession dans l'attente.

Côté investissement, un montant **d'1,1 M€** a été prévu pour 2023 dont 300 000 € pris en charge par la TFA.

Dans un contexte d'accélération de la transition énergétique et écologique, le CETIAT continuera à mener des actions collectives permettant de « dérisquer » certains choix technologiques et de fournir des lignes directrices technologiques claires à la profession.

Enfin, le CETIAT maintiendra son rôle d'expertise, de veille, d'anticipation et d'accompagnement des projets pour la filière.

Fin du COP 2020-2023, et préparation du COP 2024-2027

Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2020-2023 (COP), approuvé fin 2019 et signé début 2020, s'est inscrit dans la continuité du modèle CETIAT et a répondu aux enjeux sociétaux et industriels que sont la transition énergétique et écologique ; le bien-être et la santé ; l'industrie du futur ; l'évaluation des performances ainsi que la métrologie de l'énergie.

Malgré la crise sanitaire qui a bousculé toutes les perspectives, le CETIAT a fait preuve de résilience et de constance dans ce contexte particulier en mettant en place une organisation adaptée pour n'avoir aucune rupture dans la réponse aux besoins des industriels et dans la démarche d'évolution engagée dans le contrat d'objectifs et de performance.

Le COP 2024-2027 s'inscrira dans la continuité du précédent selon Pierre Claudel. Un nouveau volet pourrait émerger avec l'économie circulaire. Une réflexion avec les partenaires, la profession début septembre 2023 à Paris sera menée pour dresser ensemble une feuille de route de développement à horizon 2030. Les grandes lignes du projet seront finalisées en décembre 2023 pour une adoption début 2024.

2023 : recruter pour préparer l'avenir

En 2023, le CETIAT doit amplifier ses actions de recrutement, dans un marché de l'emploi tendu, notamment sur des profils de technicien.

« Nous devons attirer de nouveaux talents pour être en capacité de répondre aux attentes de la profession et du marché. Les recrutements seront déterminants pour tenir nos engagements et préparer l'avenir », affirme **Pierre Claudel, Directeur général du CETIAT.**